

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 26 février 2016 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Présents : M. MORGEN Jean-Paul, M. DE SOUSA Claude, M. ROMANO Stéphane, Mme GRUSS Virginie, M. ROBEZ-MASSON Jérémy, M. PERIAT Fabrice, M. GROSJEAN Hervé, M. NACER Boudjema, Mme SCANZI Sylvie, Mme GARCIA Françoise.

Absent : M. FLEURY Sylvain

Absents excusés :

M. OTTIGER Jean-Claude donne procuration à Mme GRUSS Virginie

M. BESANCON Germain donne procuration à Mme SCANZI Sylvie

M. PAILLARD Bertrand donne procuration à M. MORGEN Jean-Paul

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint, il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

M. NACER Boudjema est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire fait part au Conseil qu'il vient de recevoir une proposition d'achat de terrain boisé sur la commune de Fontaine, il précise que le Conseil doit se prononcer avant le 1^{er} mars prochain.

En raison de l'urgence à traiter certains dossiers, le conseil décide d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Proposition d'achat terrain boisé
- Renouvellement du contrat groupe « Assurances Collectives » pour les agents relevant du régime Ircantec.

Ordre du jour :

1 - Approbation PV du 29 janvier 2016

2 – Budget : dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016

3 - Groupement de commandes pour le sel de déneigement

4 – Etat : demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local

5 – Siagep : demande de subvention pour travaux à économie d'énergie

6 – Caisse des dépôts : demande de prêt à taux 0 %

7 – Participation citoyenne

8 – Renouvellement du contrat « Assurance Collectives » pour les agents affiliés au régime Ircantec

9 – Proposition d'achat d'un terrain boisé sur la commune de Fontaine

10 - Questions et informations diverses

1 – Approbation du PV conseil du 29 janvier 2016

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 29 janvier 2016.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2016 tel que présenté.

2 – Budget : dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016

M. le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il doit (selon l'article 1612-1 du CGCT) solliciter l'autorisation de l'Assemblée pour procéder avant le vote du budget primitif 2016 et jusqu'au 31 mars 2016 à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015.

Par délibération en date du 18 décembre 2015, le conseil a autorisé le Maire à engager certaines dépenses avant le vote du budget 2016.

Suite au cambriolage en janvier dernier, le Maire propose au conseil d'installer des alarmes, de mettre en place une sonnette à l'école, de remplacer des clés électroniques et d'éclairer le parking mairie.

Ayant entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à procéder aux dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget 2016 aux comptes suivants :

2158 : 54,00 €

Pour un Aspirateur

2135 : 7 409.50 €

Carillon : 26,50 €

Alarmes : 7 159,00 €

Clés électroniques : 224,00 €

2152 : 1 137,00 €

Eclairage parking mairie

2313 : 5 000,00 €

Etude de faisabilité, travaux bâtiments 6 et 8 rue de la Baroche.

3 – Groupement de commandes pour le sel de déneigement

Le Maire propose au conseil de renouveler la convention avec le département pour le groupement de commandes de sel de déneigement. Il précise que l'avantage pour la commune est d'obtenir du sel à prix préférentiel, qu'il n'y a pas de stockage à prévoir, la commune peut s'approvisionner au fur et à mesure selon ses besoins.

A l'unanimité, le Conseil décide de renouveler la convention pour la fourniture de sel de déneigement auprès du Département, et autorise le Maire, à signer la convention.

4 – Etat : Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu le 12 février un courrier émanant de la Préfecture, les communes peuvent solliciter une aide financière au titre du fonds de soutien à l'investissement public local. Pour les travaux de réhabilitation du bâtiment situé 6 et 8 rue de la Baroche, le Maire signale qu'il a reçu avec M. Jean-Claude OTTIGER le responsable de SOLIHA pour effectuer une étude sur la faisabilité des travaux. En fonction des propositions présentées, et du coût des différentes opérations à réaliser, le dossier sera soumis au conseil lors d'une prochaine réunion après avis de la commission travaux.

Le Maire demande aux élus de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, à hauteur de 80 % des travaux de réhabilitation du bâtiment situé rue de la Baroche.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire, à déposer un dossier auprès de Monsieur le Préfet, pour une demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, au taux maximum soit 80 % des travaux à réaliser au bâtiment situé 6 et 8 rue de la Baroche.

5 – Siagep : demande de subvention pour travaux à économie d'énergie

M. le Maire rappelle : la commune peut obtenir auprès du SIAGEP une aide financière à hauteur de 16 % pour les projets à économie d'énergie (rénovation de l'éclairage public, travaux sur les bâtiments pour isolation, chaudière...).

Vu les travaux de réhabilitation à prévoir sur le bâtiment situé rue de la Baroche,

Le Conseil, à l'unanimité des élus :

- Décide de solliciter auprès du SIAGEP une subvention à hauteur de 16 % pour les travaux à économie d'énergie sur le bâtiment communal situé au 6 et 8 rue de la Baroche.
- Autorise le Maire, à signer tout document relatif à cette demande.

6 – Caisse des dépôts : demande de prêt à taux 0 %

M. le Maire expose : la caisse de dépôts et consignations met en place une nouvelle enveloppe de prêts destinés à la rénovation des bâtiments publics des collectivités sur la période de 2016-2017.

Afin d'assurer financièrement les travaux prévus sur le bâtiment situé rue de la Baroche, je vous propose de solliciter ce prêt à taux 0 afin de réduire les charges financières.

A l'unanimité, le Conseil,

- autorise le Maire à contracter un prêt à taux 0 auprès de la Caisse de Dépôts
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce prêt.

7 - Participation citoyenne

M. le Maire expose : suite à la présentation aux élus du projet « Participation Citoyenneté » par les services de la gendarmerie, visant à lutter contre les incivilités sur le Territoire de la Commune, je vous propose de poursuivre le projet en organisant une réunion publique au sein de la commune.

Le Conseil, à l'unanimité autorise le Maire à solliciter la gendarmerie et à organiser une réunion publique afin de nommer des référents par secteurs et de convenir des différents dispositifs à mettre en place.

8 – Renouvellement du contrat « Assurance Collectives » pour les agents affiliés au régime Ircantec

Le Maire expose : n'ayant aucun agent relevant du régime IRCANTEC, par délibération en date du 18 décembre 2015, le conseil a décidé d'adhérer au groupe d'assurance pour les agents affiliés uniquement au régime CNRACL.

Il rappelle qu'en cas de maladie ou autres, cette assurance couvre les frais indicielles et les charges patronales. La commune peut faire appel à des agents non titulaires relevant de l'IRCANTEC, afin d'effectuer des remplacements ou autres.

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

- décide d'adhérer au groupe d'assurance pour la catégorie IRCANTEC, contre tous risques y compris maladie ordinaire au taux de 0.90 %,

- autorise le Maire à signer tout document s'y rattachant.

9 - Proposition d'achat d'un terrain boisé sur la commune de Fontaine

M. le Maire laisse la parole à M. Stéphane ROMANO responsable de la commission « forêt », il expose : un remembrement des parcelles boisées sur le territoire de la commune de Fontaine, est en étude. Après différentes propositions par les services de l'ONF et un cabinet d'étude, afin de regrouper les parcelles appartenant à DENNEY, la commission « Forêt » donne son accord de principe pour retenir la dernière offre. La proposition consiste à un échange de terrain entre les communes de FONTAINE et DENNEY, avec possibilité d'achat à un particulier d'un terrain boisé d'une surface de 3ha 60a 30ca d'une valeur de 54 000 €, une soulte de 27 000 € sera reversée à la commune de DENNEY par la commune de FONTAINE.

Mme Virginie GRUSS ne valide pas cette proposition, elle aurait souhaité auparavant avoir un bilan financier concernant la gestion de la forêt sur plusieurs années. Elle considère que les dépenses d'entretien des parcelles boisées, facturées par les services de l'ONF sont élevées.

Mme Virginie GRUSS considère également que les dépenses d'investissement engagées par la commune sont déjà importantes (acquisition Cuby et Cordoba) et que l'achat d'un terrain boisé n'est peut-être pas judicieux actuellement d'autant plus que d'importantes dépenses pour travaux vont encore devoir être engagés pour Cuby et Cordoba.

M. le Maire signale et en accord avec M. Stéphane ROMANO, que la commune a rétrocédé à RFF ces dernières années, 19ha06 de forêts pour la ligne LGV, et qu'il faut songer pour les années à venir à reconstituer ce patrimoine forestier.

M. le Maire soumet la proposition d'échange et d'achat de terrain boisé au conseil après rencontre avec la commune de FONTAINE.

Après débat, le Conseil, par 10 POUR, 2 CONTRE (Mme Virginie GRUSS avec 1 procuration) et 1 ABSTENTION (M. Boudjema NACER)

ACCEPTE le principe d'échange des terrains boisés sur la commune de FONTAINE

ACCEPTE l'achat d'une parcelle boisée à un particulier d'une valeur de 54 000.00 €

ACCEPTE la soulte reversée par la commune de FONTAINE de 27 000.00 €.

10- Questions et informations diverses

- Suite aux cambriolages, et comme promis lors de la célébration des vœux à DENNEY, M. Michel ZUMKELLER député a adressé un don de 750 € pour aider la commune.

- Travaux ONF : étude en cours, attente de devis.

- Déneigement sur les voies communales : l'entreprise intervient sur demande de la mairie.

La séance est levée à 22h25.

M. le Maire donne la parole aux personnes présentes dans la salle.

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie.